



BULLETIN D'ADHESION

2023-2024

(à conserver par l'association)

MME M. NOM, PRENOM(S) : -----
DATE DE NAISSANCE : -----
ADRESSE:-----
CODE POSTAL : ----- VILLE :-----TELEPHONE FIXE : ----- PORTABLE : -----
ADRESSE MAIL : -----
MONTANT VERSE * : ----- à la date du : -----
CHEQUE** : BANQUE : -----VILLE : -----NUMERO : -----
ESPECES VIREMENT BANCAIRE*** :

* Le montant de la cotisation est de **15€** ; pour un montant supérieur a **15€**, le montant verse au-delà est considéré comme un don.

** à l'ordre de **HETSIKA**.

*** IBAN FR76 1027 8362 0600 0111 6770 196 BIC/SWIFT : CMCIFR2A

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à la disposition des membres. J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'association et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

En conformité avec le RGPD, le Règlement General de Protection des Données, l'association Hetsika demande votre consentement pour la sauvegarde et le traitement de vos données personnelles ; à cet effet, veuillez cocher la case ci-dessous ; par ailleurs, Hetsika s'engage à informer l'adhérent ainsi que la CNIL en cas de vol des données collectées. L'association donne un droit d'information, de modification des données personnelles.

En cochant, je consens à la sauvegarde et au traitement de mes données personnelles de l'association dans le strict cadre de ses activités et en conformité avec le RGPD.

-----, le -----

Nom, Prénom(s) : -----

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé":

✂

RECU Cotisation annuelle Adhésion 2023-2024

N°: _____

Cher membre adhérent,

Nous avons bien reçu votre déclaration en date du ----- ainsi que le règlement de votre cotisation et nous vous en remercions.

Nous attestons par la présente que vous avez dument acquitte auprès de notre association : un montant de : **15€**

par chèque : par espèces : par virement bancaire : en date du : ----- au titre de la cotisation due à raison de votre adhésion à notre association, pour la période allant du **1er septembre 2023 au 31 août 2024**.

Nous vous rappelons que la cotisation n'est pas soumise à la TVA et qu'elle ne donne pas lieu à la délivrance d'une facture. Elle n'ouvre pas droit au bénéfice des dispositions des articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts.

Avec nos remerciements,